

Comité de suivi : inventaire des milieux humides du bassin versant de l'Ognon

Date : 20 octobre 2015

Horaire : 9h30

Lieu : Maison de l'Ognon 70190 Boulot

Liste des Présents :

Philippe BOULIER (Chambre Agriculture, Haute-Saône), Agnès COMPAGNE (Conseil Régional, Franche-Comté), François DEHONDT (Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés), Roland DOMARTIN (SMAMBVO), Mélanie GALAUP (SMAMBVO), Christian GIRARDI (Conseil Départemental Haute-Saône), Manon GISBERT (Animation Régionale en faveur des Zones Humides, CEN Franche-Comté), Jean-Marc HUGAIN (Contrat rivière Ognon, EPTB S&D), Thierry HUVER (Direction Départementale des Territoires, Haute-Saône), Bérénice IBLED (Conseil Départemental Doubs), Marie KERDONCUFF (Chambre Interdépartemental d'Agriculture Doubs et Territoire de Belfort), Eric LUCOT (Université Franche-Comté), Yves MARCHISET-NIALON (SMAMBVO), Patrick OUDOT (SMAMBVO), Lionel PERRIN (Agence de l'Eau RMC)

Liste des Excusés : Chambre Régionale d'Agriculture FC, Direction Départementale des Territoires du Doubs, Philippe Giraud (Contrat rivière Ognon, EPTB S&D)

Pièce jointe : Diaporama support de la réunion

Ordre du Jour

1. Contexte de l'inventaire du bassin versant de l'Ognon
2. Rappel de la démarche d'inventaire des milieux humides
3. Etat d'avancement de l'inventaire des milieux humides du BV de l'Ognon
4. Proposition pour la concertation et la diffusion des données
5. Phase opérationnelle : restauration et gestion des milieux humides

Synthèse des échanges suite à la présentation

1. Réunions de restitution des résultats d'inventaire des milieux humides

Lors de la réunion du 18 février 2015, il avait été conclu que des réunions de restitution sous la même forme que les réunions participatives ne seraient pas possibles à mettre en place par manque de temps et de financement. Par contre, il avait été évoqué dans les discussions, la possibilité de revenir sur certains secteurs tests pour présenter les résultats de l'inventaire.

Ces réunions seraient intéressantes pour prendre des contacts avec les propriétaires concernés et les sensibiliser sur l'intérêt d'une bonne gestion des milieux humides. De plus, il est estimé que pour les réunions organisées à l'échelle des communautés de communes, le monde agricole sera représenté que minoritairement, contrairement à des réunions à plus petites échelles.

Les réunions de restitution seront mises en place à la fin de l'inventaire au niveau des territoires des communautés de communes pour présenter les résultats. L'organisation de cette phase de restitution sera réalisée par la personne recrutée en remplacement de Mélanie GALAUP. Ces réunions ne consisteront pas en une validation des données milieu humide par milieu humide mais en une présentation générale des résultats.

2. Financement pour la finalisation de l'inventaire des milieux humides

L'inventaire a débuté en février 2013. Initialement, il avait été prévu que les 294 communes soient inventoriées en 3 ans. Ce délai de réalisation s'avère trop court. Une 4^{ème} année sera nécessaire pour finaliser l'inventaire.

a. Discussion avec l'Agence de l'Eau RMC

L'inventaire des milieux humides du bassin versant de l'Ognon fait partie des derniers gros inventaires financés par l'Agence de l'Eau. Elle donne son accord pour subventionner une 4^{ème} et dernière année. Certaines conditions sont demandées en contre partie du financement de cette fin d'inventaire. Il est important de consacrer du temps à la mise en place d'une stratégie pour la phase opérationnelle pendant cette 4^{ème} année. Il faudra hiérarchiser et prioriser les milieux humides dans un document opérationnel. Celui-ci permettra de mettre en place la phase opérationnelle à la fin de l'inventaire. Le temps consacré à la mise en place de cette stratégie devrait être entre 30% et 40% du temps sur l'année 2016.

La réalisation des réunions de restitution, ainsi que les échanges organisés sur le terrain suite aux réunions participatives, s'intègrent dans la phase de stratégie et de priorisation. Ces échanges sont souvent organisés pour retourner sur des zones DREAL estimées fausses. Cependant, ce temps d'échange sur le terrain avec les acteurs du territoire (élus, exploitants) est consacré à l'explication de la méthode d'inventaire et les enjeux qui existent sur les zones humides. Il ressort que ces « temps d'animation » sont nécessaires et utiles pour la mise en place d'actions sur le territoire.

Le livrable constituant le rendu de la stratégie de priorisation devra être défini en amont du dossier de demande de subvention.

La base de données régionale portée par l'ARZH a été construite aussi pour servir d'outil à la priorisation des milieux humides. Il faudra évidemment faire un travail pour l'adapter à l'échelle du bassin versant mais il peut être un outil d'aide pour réaliser le document de priorisation.

L'animation du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon pourra aussi être financée dans le cadre de l'inventaire et animée en partie par le chargé d'inventaire. En sachant que

pour l'animation des mesures systèmes, il serait intéressant de rediscuter avec les chambres d'agriculture car ces mesures demandent des compétences spécifiques en agronomie. Les Chambres d'Agricultures demandent le maintien du volet agricole du contrat rivière Ognon. Dans ce volet, l'animation d'une opération pilote pour la mise en place de MAEC pourrait être pris en charge.

Pour l'inventaire porté par le département de la Haute-Saône sur les communes restantes à recenser sur le département, l'Agence finance des prestataires externes pour réaliser les relevés phytosociologiques. Cette option peut être envisagée sur le bassin versant de l'Ognon dans le cas où la charge de travail pour terminer l'inventaire s'avérerait irréalisable en une année. Concernant l'inventaire du bassin versant de l'Ognon, sur les secteurs déjà prospectés en flore et à révérifier en pédologie, il serait dommage de ne pas prendre le temps nécessaire pour les finaliser. Selon les participants, 30% d'un ETP consacré à la finalisation de l'inventaire n'est absolument pas suffisant.

Les financements pour les validations sont à reconsidérer car initialement prévus sur 3 ans. Si besoin, il faudra intégrer à la demande de subvention, le financement pour terminer la validation des données.

L'Agence de l'Eau souhaite aussi programmer en amont un planning d'engagement avec les autres structures partenaires (départements, CEN, FDC, etc.) dans la restauration et la gestion des milieux humides.

b. Discussion avec la Région Franche-Comté

La fusion entre les Régions Franche-Comté et Bourgogne aura lieu le 1^{er} janvier 2016 et l'assemblée régionale sera renouvelée lors des élections des 6 et 13 décembre 2015. Le budget ne devrait pas être voté avant mai 2016, et les premières subventions ne pourront vraisemblablement pas être attribuées avant juin/ juillet 2016.

Pour solliciter une aide du Conseil régional en 2016 afin de financer une 4^{ème} année de l'inventaire, il faudra bien argumenter sur la pertinence de cette prolongation et l'intérêt de compléter l'inventaire dans la demande de subvention, car la Haute Vallée de l'Ognon à l'échelle de la nouvelle grande région ne représentera qu'une partie très marginale du territoire. L'argumentation devra porter notamment sur l'historique de l'inventaire et l'importance de le finaliser sur tout le territoire en réexpliquant le contexte aux nouveaux élus.

3. Recrutement du nouveau chargé d'inventaire des milieux humides

La personne chargée de l'inventaire des milieux humides de l'Ognon part à la fin de son contrat en janvier 2016. Un recrutement est actuellement mis en place pour des entretiens en décembre et une prise de poste en février 2016. Un tuilage sera assuré par la chargée d'inventaire en janvier 2016 afin d'expliquer notamment le planning d'inventaire prévu pour la finalisation et l'organisation du travail.

L'ARZH et le CBN FC-ORI se proposent de participer au jury pour le recrutement. Suite aux expériences sur l'inventaire du bassin versant de l'Ognon et les autres inventaires menés sur la région, il s'avère important d'évaluer la connaissance des candidats sur la botanique et la reconnaissance des habitats humides ; ainsi que leurs compétences en pédologie.

Un des rôles de l'ARZH est aussi d'aider et d'accompagner les chargés d'inventaire dans la mise en œuvre de leurs missions. L'animatrice de l'ARZH pourra faciliter la transition avec le remplaçant.

Un nouveau comité de suivi sur l'inventaire des milieux humides du bassin versant de l'Ognon sera organisé en mars/ avril 2016 pour la présentation du remplaçant aux partenaires. Ce comité sera aussi l'occasion de discuter de la mise en place des réunions tests de restitution à l'échelle locale.